

Question écrite

No : 2636

Faute d'un enseignant du CEJEF : Qu'en est-il vraiment ?

Au cours de la séance du Parlement du 29 janvier 2014, une question orale a été posée concernant une faute professionnelle qui aurait été commise par un enseignant du CEJEF. Les réponses apportées par le Gouvernement n'ont pas permis de comprendre clairement ce qui s'est réellement passé et cela mérite, à nos yeux, des explications complémentaires.

Nous demandons par conséquent au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- A quelle date ont eu lieu les faits et quel en a été le déroulement ?
- Quelles fautes ont été commises par cet enseignant ?
- Quand le CEJEF, respectivement le Département et le Gouvernement, ont-ils été informés de cette affaire ?
- Dans quels délais des mesures ont-elles ~~ont~~ été prises à son encontre ?
- Quelles mesures ont été prises à son encontre ?
- Quel est son statut actuel ?
- Bénéficie-t-il ou va-t-il bénéficier d'une rente de retraite versée par la Caisse de Pensions de la RCJU ?
- Pourquoi aucune information objective n'a-t-elle été communiquée concernant ce cas qui pourrait être grave, notamment pour couper court à toute rumeur qui serait non fondée ?
- Est-ce la personnalité visée qui empêche que des mesures soient prises à son encontre en cas de violation de ses devoirs d'enseignant ?
- En cas de violation de ces mêmes devoirs, voire de la gravité de la faute, n'est-il pas opportun de lui retirer d'éventuels mandats liés à son engagement scolaire (présidence de commission d'école par exemple) ?

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Delémont, le 26 février 2014

Au nom du Groupe PDC-JDC


Josiane Sudan-Girardin

